

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DES PROTOCOLES NON-RÉGLÉMENTÉS

Les parents ne sont pas tenus de signer pour tous les protocoles. Toutefois, **en l'absence du formulaire signé, aucun médicament ne peut être administré sans une autorisation écrite des parents et d'un membre du Collège des médecins du Québec.** Les parents peuvent, s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'AUTORISE _____

(nom de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou, en son absence, sa remplaçante prévue à l'article 81 du règlement sur les services de garde éducatif à l'enfance)

à administrer, conformément au présent protocole les produits suivants (si besoin, préciser la marque de commerce, si le parent n'a pas précisé la marque des produits autorisés, c'est qu'il permet l'utilisation de toutes les marques de commerce affligé à son enfant) :

Nom et prénom de l'enfant

Crème pour érythème fessier _____

Solutions orales d'hydratation _____

Crème solaire _____

Lotion calamine _____

Gel lubrifiant pour prise température _____

• Fourni par le parent (*article 120 règlement*) :

Solutions nasales salines _____

Crème hydratante _____

Baume à lèvres _____

Durée de la validation de l'autorisation : _____

Signature du parent

Date